



MAIRIE  
DE  
CASTELNAU DE GUERS



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## OBJET : ARRÊTE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE RUE DU PEYRAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,*  
*Vu le Code de la Route,*  
*Vu le Code de la Voirie Routière,*  
*Vu la demande du 13/06/2022 de l'entreprise MAISON FRANCE CONFORT, qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public afin de couler une fondation,*  
**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise MAISON FRANCE CONFORT – 66 Avenue Pierre Verdier – 34500 BEZIERS, est autorisée à couler une fondation à l'endroit suivant :

- 18 rue du Peyral

**Article 2<sup>ème</sup>** : La présente autorisation est délivrée pour le mardi 21 Juin 2022,  
Le **stationnement est interdit** devant le 18 rue du Peyral,  
La **circulation est interdite**,

Le permissionnaire est tenu de mettre en place la signalisation correspondante et adaptée à cette intervention, laquelle ne doit pas entraver durablement la libre circulation des usagers.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Monsieur le Maire de Castelnaud de Guers, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CASTELNAU DE GUERS, le 13 Juin 2022

Le Maire



Didier MICHEL